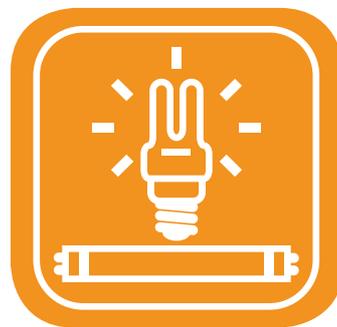
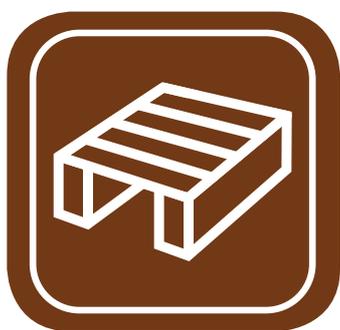


Déchèteries de Metz Métropole

Guide pratique

pour les particuliers



Haganis

Pour qui ?

L'accès aux déchèteries est **libre** pour tous les **particuliers** des communes de Metz Métropole, de la Communauté de communes du Val de Moselle ⁽¹⁾ et de certaines communes de la Communauté de communes de Pange ⁽¹⁾ (carte ci-contre).

L'utilisateur doit pouvoir justifier de son domicile sur demande de l'agent d'accueil pour déposer ses déchets.

L'accès est **payant** pour les habitants des communes **non membres de Metz Métropole** ou non conventionnées **et pour les entreprises, commerces, artisans, associations, administrations, services techniques municipaux** ⁽²⁾...

Les tarifs sont disponibles sur www.haganis.fr ou auprès du service Clients au 03 87 34 64 60.

Les **apports** sont **limités à 3 m³** ⁽³⁾ **par jour** et par déchèterie, pour les **particuliers** comme pour les **professionnels**.

L'accès est interdit à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes.

⁽¹⁾ Sous réserve du renouvellement d'une convention avec Metz Métropole.

⁽²⁾ Sauf à Peltre, où les professionnels ne sont pas autorisés.

⁽³⁾ Sauf à Peltre : 1 m³



Une déchèterie réservée aux professionnels est à leur disposition sur la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets à Metz-Actipôle.



Comment ?

L'agent d'accueil est à la disposition des usagers pour les guider et les renseigner.
L'utilisateur devra respecter les consignes de sécurité et les prescriptions de l'agent d'accueil.

Il doit veiller à se **garer sans gêner la circulation** dans la déchèterie.

Le déchargement lui incombe. Il doit laisser les zones de déchargement propres. Balai et pelle sont disponibles auprès de l'agent d'accueil.

Toute récupération est interdite.

Déposer ses déchets en dehors des horaires d'ouverture aux abords de la déchèterie est strictement interdit et peut faire l'objet de poursuites.

La circulation des personnes mineures sur les déchèteries est interdite.

Pour leur sécurité, les enfants doivent rester dans le véhicule.



A31

 Déchèterie

Pour quels déchets ?



DÉCHETS VERTS

Déchets végétaux, gazon, branchages, feuillage, troncs d'arbre, souches...

♻️ Ils sont transformés en compost végétal.



BOIS

Meubles et mobilier en bois, palettes, planches, contreplaqué...

♻️ Ils sont transformés en panneaux de particules pour de nouveaux meubles ou envoyés en centrale biomasse pour valorisation énergétique.



INCINÉRABLE

Objets en plastique, polystyrène, papier peint, moquette, tapis...

♻️ Ils sont incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique d'HAGANIS et transformés en vapeur, alimentant le réseau de chauffage urbain.



NON INCINÉRABLE

Plâtre*, béton cellulaire, miroirs, vitres, fenêtres, matelas, sommier, canapés...

♻️ Ils sont enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux.



DÉBLAIS-GRAVATS

Sable, terre, briques, tuiles, parpaings, pierres, carrelage, faïence, céramique, vaisselle...

♻️ Ils sont réutilisés en remblais.

* Sauf à Marly où une benne spécifique est dédiée à la récupération du plâtre.



MÉTAUX

Tous objets en métal : vélo, casserole, table à repasser, ferraille, bidon vide, meuble métallique, acier, fonte, cuivre, laiton, aluminium...

♻️ Chaque métal est dirigé vers sa filière de recyclage pour redevenir métal.



CARTONS

Propres, secs, vides et pliés.

♻️ Ils redeviennent du carton.



PAPIER

À déposer dans les cubi-papiers prévus à cet effet.

♻️ Il redevient du papier.



VERRE

À déposer dans les cubi-verres prévus à cet effet.

♻️ Il redevient du verre.



HUILE DE CUISINE

Huile de friture.

♻️ Elle est essentiellement ré-utilisée dans la fabrication de bio-carburant.



HUILE DE MOTEUR

Huile, bidon d'huile et filtre à huile.

♻️ Après traitement, elle est utilisée dans la fabrication de combustible ou régénérée.



PILES

Piles bâton ou bouton, batteries sèches.

Elles sont traitées et valorisées par matière dans les centres spécialisés.



TUBES NÉON, AMPOULES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



PETITS APPAREILS MÉNAGERS

Petit outillage électrique, équipements Hi-Fi et vidéo, ordinateurs (sauf écrans), jouets électriques, cafetière, aspirateur, robot de cuisine...

Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



GROS ÉLECTROMÉNAGER

Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, réfrigérateur, climatiseur...

Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



ÉCRANS

Téléviseur, moniteur informatique...

Ils sont démantelés et les différents matériaux qui les composent sont recyclés.



PNEUMATIQUES

Pneus de voiture, de 2 roues à moteur, sans les jantes. Limité à 2 pneus par usager et par jour.

Ils sont rechapés ou envoyés en valorisation énergétique.



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Acides, bases, peinture, vernis, solvants, détergents, cire, pesticides, engrais, emballages souillés, aérosols, médicaments.

Ils sont traités par une entreprise spécialisée.



RADIOS

Elles sont traitées par une entreprise spécialisée, qui récupère et recycle les sels métalliques.



BATTERIES

Elles sont traitées par une entreprise spécialisée.



TEXTILE, LINGE, CHAUSSURES

À déposer dans les conteneurs prévus à cet effet.

Le textile et le linge récupérés sont réutilisés en l'état ou transformés en chiffons ou matériau isolant.

LES DÉCHETS SUIVANTS SONT INTERDITS EN DÉCHÈTERIES :



- Ordures ménagères,
- Amiante ou déchets amiantés,
- Produits explosifs,
- Bouteilles de gaz,
- Extincteurs,
- Bois autoclave (dit aussi créosoté),
- Déchets à risques infectieux,
- Déchets d'abattoir ou cadavres d'animaux,
- Carcasses de véhicules ou d'engin,
- Pneus spéciaux, souillés, dégradés ou peints.

Si vous devez vous débarrasser de ces déchets, il vous revient de prendre en charge leur élimination dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Quand ?



Horaires d'ouverture des déchèteries

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Ars-sur-Moselle		14h à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 18h30	14h à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 12h30
Augny-Marly								
Metz-Borny								
Metz-Magny								
Metz-Nord								
Montigny-lès-Metz								
Peltre*	Hiver	13h à 18h	Fermé	13h à 18h	Fermé	14h à 18h	9h à 12h et 13h à 18h	Fermé
	Été	14h à 19h	Fermé	14h à 19h	Fermé	15h à 19h	9h à 12h et 14h à 19h	Fermé
Vernéville		14h à 18h30	Fermé	14h à 18h30	Fermé	14h à 18h30	9h30 à 18h30	Fermé

* La déchèterie de Peltre est exclusivement réservée aux habitants de Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre.
Les horaires changent lors du passage à l'heure d'été ou l'heure d'hiver.



**Les déchèteries sont fermées les jours fériés, ainsi que les dimanches de Pâques et de Pentecôte.
Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture.**

HAGANIS, régie de Metz Métropole en charge notamment du traitement des déchets, exploite les 8 déchèteries du territoire.

Service Clients :
03 87 34 64 60

ou service-clients@haganis.fr

HAGANIS, régie de Metz Métropole
Rue du Trou-aux-Serpents
BP 82095 - 57052 METZ cedex 02

Plus d'informations sur
www.haganis.fr



Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Où ?

ARS-SUR-MOSELLE (57130)
DÉCHÈTERIE « LA MANCE »
Rue Georges Clémenceau



MARLY (57155)
DÉCHÈTERIE « LA SEILLE »
Rue de la Gare
(le long de la RD 5)



MONTIGNY-LÈS-METZ (57950)
DÉCHÈTERIE « LE HAUT-RHÊLE »
Rue du Haut-Rhône,
(entre Moselle et A31)



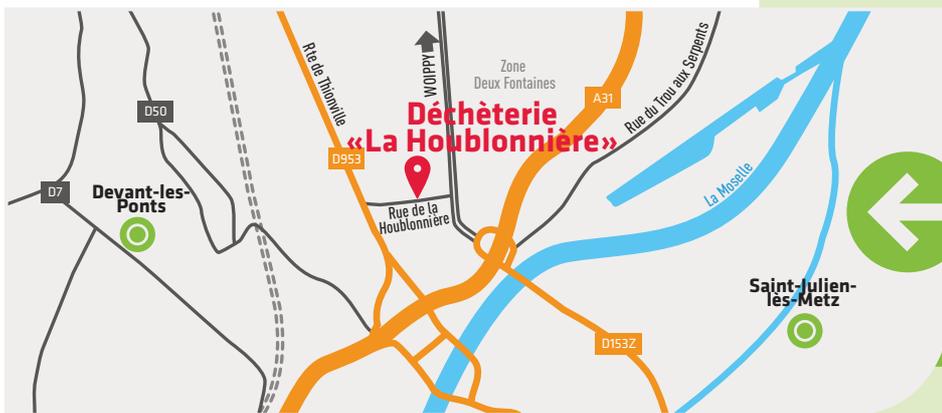
METZ-ACTIPÔLE (57070)
DÉCHÈTERIE « LA PETITE VOËVRE »
Rue de la Mouée
ZAC de la Petite Voèvre
(près de l'Actipôle)





METZ-MAGNY (57000)

DÉCHÈTERIE « LE PAS DU LOUP »
Rue Monceau
(près du Parc du Pas-du-Loup)



METZ-NORD (57050)

DÉCHÈTERIE « LA HOUBLONNIÈRE »
Rue de la Houblonnière
(près de la zone des Deux Fontaines)



PELTRE (57245)

DÉCHÈTERIE « LE SAINT-PIERRE »
Zone d'activité
RD155B



VERNÉVILLE (57130)

DÉCHÈTERIE « LA ROSELIÈRE »
D51 (après le stade de foot,
en direction d'Amanvillers)